



Mairie déléguée

14 Route d'Orbec  
Notre-Dame de Courson  
14140 Livarot-Pays d'Auge



Mairie  
Place Georges Bisson  
Livarot  
14140 Livarot-Pays d'Auge

## Arrêté d'alignement individuel n° 3/AP/2024

**Le Maire de la commune déléguée de Notre-Dame de Courson,**

Vu le procès-verbal concourant à la délimitation de la propriété des personnes publiques dressé par de M. Brice MERMIN, ABAC-GEO, géomètre expert en date du 30/10/2023, annexé au présent arrêté conforme à la doctrine de l'Ordre des géomètres experts (Conseil Supérieur 24 janvier 2017) ;  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Voirie Routière,  
Vu le Plan local d'urbanisme de la commune de Livarot-Pays d'Auge

### ARRETE :

**Article 1.** - L'alignement demandé est déterminé par les lettres A, B, C, conformément au trait rouge du plan annexé, et le nivellement conformément aux cotes indiquées au même plan par des chiffres à l'encre rouge.

**Article 2.** – La présente délimitation a permis de mettre en évidence la concordance entre la limite foncière de propriété et la limite de fait de l'ouvrage public

La limite foncière de propriété est déterminée suivant la limite de fait visée à l'article 1.

**Article 3.** – Le présent arrêté sera notifié aux riverains concernés et à M. Brice MERMIN, géomètre expert.

**Article 4.** – Conformément à l'article R102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification

Fait à Notre-Dame de Courson, le 07/03/2024

Le Maire délégué,

Roland BAUCHET

